

PROCÈS-VERBAL du Conseil Communautaire du Jeudi 09 Mars 2017 à 18 h 00 à la salle des fêtes à Bourdeaux

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 38

Nombre de procurations: 3

Étaient présents :

Mesdames: S. BERNARD, C. MOULIN, M. MARTIN, Ch. PRIOTTO, P. HOFFMANN, A. LACHENS,

G. MORENAS, N. NELSON, F. SIMIAN, F. BRES, M. MAILLIAT GALLIANO.

Messieurs: D. ARNAUD, M-A. BARBE, É. BOUVIER, G. CUER, G. BOMPARD, P. CHALAMET,

P. REYNAUD, J-P. FABRE, L. VINCENT, J-M. AUDERGON, O. CADIER, R. KOHLER, Ph. BERRARD, M. ROUSSET, J. BOURSALY, R. PALLUEL, P. ESPIÉ, J-P. LEMÉE, D. BRUN,

H. BOFFARD, A. DE LESTRADE, F. MUCKE, S. TERROT, F. JOST.

Etaient absents et avaient donné pouvoir:

Madame BLANC Nicole (pouvoir LACHENS Anne) Monsieur BERNON Jean-Pierre (pouvoir à CADIER Olivier) Monsieur GRESSE Francis (pouvoir à PRIOTTO Christine)

Etait absent:

Monsieur TIXIER André

1 - Ouverture de la séance

Le Président, J-M. AUDERGON, accueille les conseillers communautaires et donne la parole à Patrick CHALAMET, Maire de Bourdeaux.

- P. CHALAMET revient sur les réalisations qui ont eu lieu en 2016 et qui sont reportées dans le journal communal qui nous est partagé :
- Mise en place d'une double borne de recharge pour les véhicules électriques au Grand Quai,
- Création d'une aire de covoiturage "La Bine" sur le parking de la gendarmerie,
- Réfection de l'éclairage public remplacement des 35 anciens ballons fluorescents très énergivores par 45 lampes LEDS.

Pour les futurs projets : restructuration du lagunage, projet Les Lavandes (regroupement des maisons de l'Oustalet et du Rayon de Soleil – avec une rencontre le 21 mars prochain au ministère de la Famille).

- J-M. AUDERGON souhaite ensuite la bienvenue à Françoise BRES, nouvelle conseillère communautaire de Poët Laval (en remplacement de Mr Yves MAGNAN). Françoise BRES explique qu'elle est élue depuis 1 an et s'occupe de la culture, du tourisme, de la communication et du lien social avec les associations sur la commune de Poët Laval.
- É. BOUVIER présente ensuite Vincent PATISSIER, recruté par la Communauté pour 1 an afin de finaliser les travaux de référencement et conventionnement des tracés et itinéraires de randonnée. Il sera amené à solliciter les mairies tout au long de cette année, merci de lui faire bon accueil.

Le Président, J-M. AUDERGON procède à l'appel des présents. Le quorum étant atteint, le Conseil pourra délibérer valablement.

2 - Approbation du procès-verbal du 26.01.2017

J-M. AUDERGON demande s'il y a des questions concernant le procès-verbal du 26.01.2017.

Le procès-verbal du 26 Janvier est approuvé à l'unanimité des conseillers communautaires présents (2 ABSTENTIONS : F. BRES et O. CADIER absents lors du conseil communautaire).

J-M. AUDERGON demande à ce que soient rajoutés deux points à l'ordre du jour relatifs à :

- Indemnités du Président et des Vice-présidents.
- Instauration du Compte Epargne Temps.

Le Conseil accepte à l'unanimité des conseillers communautaires présents que soient rajoutés ces points à l'ordre du jour.

Fabienne SIMIAN quitte la séance à 18H55, Jacques HOLZ son suppléant la remplace.

3 - Approbation des Comptes Administratifs 2016.

Au 31 Décembre 2016, les Comptes Administratifs présentaient les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT				
	Dépenses	Recettes	Rési	ultats	
	Depenses	Recettes	Excédent	Déficit	
Budget Général	3 296 105.10	3 891 573.90	595 468.80		
Budget Annexe 1 : Activités économiques locatives sur Le Pays de Dieulefit	23 737.88	87 749.15	64 011.27		
Budget Annexe 2 : Création de zones d'activités sur Le Pays de Dieulefit	21 044.00	22 001.40	957.40		
Budget "Déchets ménagers et assimilés"	1 342 111.21	1 378 549.42	36 438.21		
Budget "Régie de distribution de chaleur"	51 953.12	56 934.66	4 981.54		

	INVESTISSEMENT				
	Dánancac	Danattaa	Résultats		
	Dépenses	Recettes	Excédent	Déficit	
Budget Général	252 497.21	466 836.31	214 339.10		
Budget Annexe 1 :					
Activités économiques	33 699.22	23 668.89		10 030.33	
locatives sur Le Pays de Dieulefit					
Budget Annexe 2 :					
Création de zones d'activités sur	356 745.60	951 942.25	595 196.65		
Le Pays de Dieulefit					
Budget "Déchets ménagers et	97 137.10	160 705.09	63 567.99		
assimilés"	97 137.10	100 703.03	05 507.55		
Budget "Régie de distribution de	81 580.80	122 244.83	40 664.03		
chaleur"			. ,		

Jean-Marc AUDERGON ne prend pas part au vote.

- Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents (1 ABSTENTION = F. BRES, Mme HOFFMANN s'abstient pour le vote en Investissement du budget Activités économiques locatives):
- APPROUVE les résultats des Comptes Administratifs 2016 tels qu'ils sont présentés cidessus.

4 - Approbation des Comptes de Gestion 2016

Les comptes de gestion 2016 :

- → du Budget Général
- → du Budget "Activités économiques locatives sur le Pays de Dieulefit"
- → du Budget "Création de zones d'activités sur le Pays de Dieulefit"
- → du Budget "Déchets ménagers et assimilés"
- → du Budget "Régie de distribution de chaleur"

étant conformes aux Comptes Administratifs 2016,

Jean-Marc AUDERGON ne prend pas part au vote.

- Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :
- ACCEPTE les comptes de Gestion 2016 ;
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces utiles à cette décision.

5 - Examen et vote des Comptes Administratifs 2016

Un exemplaire des Comptes Administratifs 2016 a été envoyé à chaque conseiller communautaire.

Jean-Marc AUDERGON quitte la séance.

5.1 - Budget Général

Henri BOFFARD, Vice-président en charge de la Commission "Finances-Personnel", présente le Compte Administratif 2016 du Budget Général qui doit être voté par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre et par opération pour la section d'investissement.

Section de fonctionnement

DEPENSES: prévu : 3 947 948 €

réalisé : 3 296 105.10 €

RECETTES: prévu : 3 947 948 €

réalisé : 3 891 573.90 €

EXCEDENT DE CLÔTURE : 595 468.80 €

Section d'investissement

DEPENSES: prévu : 1 654 886 €

réalisé : 252 497.21 €

RECETTES: prévu : 1 654 886

réalisé : 466 836.31€

EXCEDENT DE CLÔTURE : 214 339.10 €

Henri BOFFARD fait procéder aux votes des différents chapitres du Compte Administratif 2016 du Budget Général.

Mr Jean-Marc AUDERGON ne prend pas part au vote.

Le Compte Administratif 2016 du Budget Général est accepté à l'unanimité des délégués présents.

5.2 - Budget Annexe 1 - Activités économiques locatives sur le Pays de Dieulefit

Henri BOFFARD, Vice-président en charge de la Commission "Finances - Personnel", présente le Compte Administratif 2016 du Budget "Activités économiques locatives sur le Pays de Dieulefit qui doit être voté par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre et par opération pour la section d'investissement.

Section de fonctionnement

DEPENSES: prévu : 85 707.00 €

. réalisé : 23 737.88 €

RECETTES: prévu : 85 707 €

réalisé : 87 749.15 €

EXCEDENT DE CLÔTURE : 64 011.27 €

Section d'investissement

DEPENSES: prévu : 343 405.00 €

réalisé : 33 699.22 €

RECETTES: prévu : 343 405.00 €

réalisé : 23 668.89 €

DEFICIT DE CLÔTURE : 10 030.33 €

Henri BOFFARD fait procéder au vote des différents chapitres du Compte Administratif 2016 du Budget Annexe 1 "Activités économiques locatives sur le Pays de Dieulefit"

Mr Jean-Marc AUDERGON ne prend pas part au vote.

Le Compte Administratif 2016 du Budget Annexe 1 est accepté à l'unanimité des délégués présents.

5.3 - Budget Annexe 2 - Création de zones d'activités sur le Pays de Dieulefit

Henri BOFFARD, Vice-président en charge de la Commission "Finances-Personnel", présente le Compte Administratif 2016 du Budget "Création de zones d'activités sur le Pays de Dieulefit qui doit être voté par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre et par opération pour la section d'investissement.

Section de fonctionnement

DEPENSES: prévu : 22 011.00 €

réalisé : 21 044.00 €

RECETTES: prévu : 22 001.00 €

réalisé : 22 001.40 €

EXCEDENT DE CLÔTURE : 957.40 €

Section d'investissement

DEPENSES: prévu : 903 898.00 €

réalisé : 356 745.60 €

RECETTES: prévu : 903 898.00 €

réalisé : 951 942.25 €

DEFICIT DE CLÔTURE : 595 196.65 €

Henri BOFFARD fait procéder au vote des différents chapitres du Compte Administratif 2016 du Budget Annexe 2.

Mr Jean-Marc AUDERGON ne prend pas part au vote.

Le Compte Administratif 2016 du Budget Annexe 2 est accepté à l'unanimité des délégués présents.

5.4 - Budget Annexe "Déchets ménagers et assimilés"

Henri BOFFARD, Vice-président en charge de la Commission "Finances-Personnel", présente le Compte Administratif 2016 du Budget "Déchets ménagers et assimilés" qui doit être voté par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre et par opération pour la section d'investissement.

Section de fonctionnement

DEPENSES: prévu : 1 342 319.00 €

Réalisé : 1 342 111.21 €

RECETTES: prévu : 1 342 319.00 €

Réalisé : 1 378 549.42 €

EXCEDENT DE CLÔTURE : 36 438.21 €

Section d'investissement

DEPENSES: prévu : 174 526.00 €

réalisé : 97 137.10 €

RECETTES: prévu : 174 526.00 €

réalisé : 160 705.09 €

EXCEDENT DE CLÔTURE : 63 567.99 €

Henri BOFFARD fait procéder au vote des différents chapitres du Compte Administratif 2016 du Budget Annexe "Déchets ménagers et assimilés".

Mr Jean-Marc AUDERGON ne prend pas part au vote.

Le Compte Administratif 2016 du Budget Annexe "Déchets ménagers et assimilés" est accepté à l'unanimité des délégués présents.

5.5 - Budget Régie de distribution de chaleur

Henri BOFFARD, Vice-président en charge de la Commission "Finances-Personnel", présente le Compte Administratif 2016 du Budget "Régie de distribution de chaleur sur le Pays de Dieulefit qui doit être voté par chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Section de fonctionnement

DEPENSES: prévu : 59 290.00 €

réalisé : 51 953.12 €

RECETTES: prévu : 59 290.00 €

réalisé : 56 934.66 €

EXCENDENT DE CLÔTURE : 4 981.54 €

Section d'investissement

DEPENSES: prévu : 122 244.00 €

réalisé : 81 580.80 €

RECETTES: prévu : 122 244.00 €

réalisé : 122 244.83 €

EXCEDENT DE CLÔTURE : 40 664.03 €

Henri BOFFARD fait procéder au vote des différents chapitres du Compte Administratif 2016 du Budget Régie de distribution de chaleur.

Mr Jean-Marc AUDERGON ne prend pas part au vote.

Le Compte Administratif 2016 du Budget Régie de distribution de chaleur est accepté à l'unanimité des délégués présents.

6 - Affectation des résultats

J-M. AUDERGON donne la parole à Jacques QUINQUETON qui fait une analyse synthétique des budgets de la Communauté de Communes.

Pour le Budget Général :

- ✓ Le résultat est en baisse cette année (130 000€) du fait des opérations qui se chevauchent.
- ✓ Le ratio d'endettement est de 10% (dû à une mobilisation d'emprunt) et le taux de rigidité (part des charges incompressibles) est de 27%, ce qui est favorable.
- ✓ La Capacité d'Autofinancement (CAF) est faible et insuffisante 5% pour 2016.

 Pour rappel : en 2013 : 3%, en 2014 : 4% et en 2015 : 9%. Il rajoute que la CAF nette pour 2015 pour la CC est de 32€ par habitant, pour une moyenne régionale à 58€/hab et une moyenne nationale à 45€/hab.

Pour le Budget Activités Économiques Locatives : Pas de problèmes, le budget général finance une partie de celui-ci (prêt Ferme St Pol) la CAF est de 35 %.

Pour le Budget Création de zones d'activité : ce budget est dur à juger car il y a une grosse opération. L'endettement sera financé par la vente des terrains.

Pour la Régie de distribution de chaleur : Le budget est positif mais faible, ce qui ne permet pas d'imprévus.

Pour le Budget "Déchets ménagers et assimilés": Le résultat structurel est négatif (décalage d'une année paiement de 5 trimestres en 2016 pour la gestion de la déchèterie). La CAF devrait remonter jusqu'à la normale avec la hausse de la REOM.

BUDGET GENERAL

Affectation du résultat

Les délégués du Conseil Communautaire, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2016 du Budget Général.

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2016,

Constatant que le Compte Administratif 2016 présente un excédent de fonctionnement de 595 468.80 €.

DÉCIDENT d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit à l'unanimité des délégués présents:

- Report en fonctionnement R 002

595 468.80 €

BUDGET ANNEXE 1 - Activités économiques locatives sur le Pays de Dieulefit

Affectation du résultat

Les délégués du Conseil Communautaire, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2016 du Budget Annexe 1 " Activités économiques locatives sur le Pays de Dieulefit", Statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2016,

Constatant que le Compte Administratif 2016 présente un excédent de fonctionnement de 64 011.27 €,

DÉCIDENT d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit à l'unanimité des délégués présents:

- Report en fonctionnement R002

64 011.27 €

BUDGET ANNEXE 2 - Création de zones d'activités sur le Pays de Dieulefit

Les délégués du Conseil Communautaire, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2016 du Budget Annexe 2 " Création de zones d'activités sur le Pays de Dieulefit ", Statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2016,

Constatant que le Compte Administratif 2016 présente un excédent de fonctionnement de 957.40 €,

DÉCIDENT d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit à l'unanimité des délégués présents:

- Report en fonctionnement R002

957.40 €

BUDGET "Déchets ménagers et assimiles"

Affectation du résultat

Les délégués du Conseil Communautaire, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2016 du Budget " Déchets ménagers et assimilés ",

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2016,

Constatant que le Compte Administratif 2016 présente un excédent de fonctionnement de 36 438.21 €,

DÉCIDENT d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit à l'unanimité des délégués présents:

- Report en exploitation R002

36 438.21 €

BUDGET "Régie de distribution de chaleur"

Affectation du résultat

Les délégués du Conseil Communautaire, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2016 du Budget "Régie de distribution de chaleur ",

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2016,

Constatant que le Compte Administratif 2016 présente un excédent de fonctionnement de 4 981.54 €.

DÉCIDENT d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit à l'unanimité des délégués présents:

- Report en fonctionnement R002

4 981.54 €

Fabienne SIMIAN réintègre la séance à 19H30.

7 - Projets 2017

Une synthèse des projets proposés pour 2017 est présentée. Après une brève introduction par le Président, chaque vice-président développe les projets liés à son domaine d'activité délégué.





M-A. BARBE souligne que le territoire de la CCDB et Montélimar Agglomération représente 20 % du tonnage de l'abattoir de Die.

Ch. PRIOTTO tient à souligner le rôle de la SAFER. Elle permet à des agriculteurs/éleveurs de pouvoir s'installer/cultiver des terres grâce à un compromis vendre l'ensemble (maison et terres) mais que l'acquéreur s'engage à louer les terres, ou bien de dissocier la maison et les terres. (Exemple Mr BUSSAT)

M-A. BARBE dit qu'en plaine c'est beaucoup plus compliqué. La SAFER est rencontrée 2 fois par an lors des réunions du CLIT.







suivi plus régulier.



Concernant les déchets verts, J-M. AUDERGON informe que l'apport a été multiplié par 10 entre 2015 et 2016 du fait de la loi sur l'interdiction du brûlage des déchets verts.

Ch. PRIOTTO défend cette mesure pour des raisons de santé et écologique, mais trouve surprenant cette augmentation. J-M. AUDERGON informe que l'on vérifiera les chiffres.

Après vérification, entre 2011 et 2016 l'apport des végétaux sur les plateformes de compostage a été multiplié par 20 avec une augmentation importante sur 2015 et 2016.

Pour faire face à cette demande nouvelle Ph. BERRARD précise que la prochaine étape sera de s'équiper de broyeurs et de favoriser davantage le compostage à la maison.

É. BOUVIER rappelle que le 17 février a eu lieu une rencontre autour du tourisme, animée par le cabinet MaHoc. Ce dernier présentera le rendu en Comité des Maires le 16 mars. La CCDB va se doter d'un logiciel pour la taxe de séjour, qui va permettre un gain de temps et un









- ► Etude Signalisation d'Information Locale et aménagements : 80 000€ (subvention 80%)
- Subvention d'investissement ADN (1^{ère} poche) : 210 000€ (emprunt réalisé)
- ▶ Panneaux patrimoines : 30 000€ (subvention 80% et participation des communes)
- Panneaux spot nature et découverte : 41 600€ (subvention 76%)
- ▶ Equipements pour la gestion des espaces pastoraux : 12 000€ (subvention 70%)
- Aménagement cuisine crèche Picoti Picota à engager

Fonctionnement général CCDB

Transfert de la compétence eau et assainissement : ½ temps SIEA + temps agent: CCDB, AMO Département, appui bureau d'étude, numérisation des réseaux

► Fin des travaux Adap't sur bâtiment CCDB : 11 000€



Côté travaux, P. CHALAMET informe des avancées en cours. Pour la Maison de la Céramique : le parvis sera achevé avant l'ouverture au 1er avril, l'œuvre de Morellet va être restaurée. C'est Francis GRESSE qui suit le dossier en binôme au titre de la Commune de Dieulefit.

Pour Souffle d'Eveil, les réunions ont lieu le mardi à 14H00, les fondations seront coulées la semaine prochaine. C'est Gérard CUER qui suit le dossier en binôme au titre de la Commune de La Bégude de Mazenc.

Pour les futurs travaux, il demande à ce que soient définis les bînomes pour les nouvelles opérations. Gérard CUER se propose pour la Ferme St Pol et Robert PALLUEL pour l'immobilier d'entreprises de Pont de Barret. Pour l'espace jeune, Christine PRIOTTO indiquera qui suivra le chantier selon le jour de réunion.

Ch. PRIOTTO explique qu'elle avait évoqué la question d'un poste d'archiviste intercommunal mais cela n'apparaît pas dans la présentation des projets 2017. Elle rajoute qu'il n'y aura pas de coût pour la CC car ce sont les communes qui paieront au prorata de leur besoin.

J-M. AUDERGON répond qu'il y a eu des dossiers prioritaires qui n'ont pas permis à la Communauté de procéder à l'analyse du dossier, mais une réunion sera proposée à ce sujet.

8 - Le point sur la Commission "Aménagement de l'Espace -Développement Économique"

8.1- Aménagement de l'espace collectif à Pont de Barret - Demande de subvention DSIPL -Contrat de Ruralité.

Délibération n°22/2017:

Robert PALLUEL, Vice-président en charge de la Commission "Aménagement de l'espace -Développement économique" rappelle que la CCDB a candidaté à un Contrat de Ruralité auprès de l'Etat. Dans le cadre de l'appel à projet 2017 pour la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIPL), il propose d'engager des travaux afin d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment.

Les travaux porteront sur :

- Remplacement des menuiseries simple vitrage en fer.
- Isolation des combles perdus.
- Révision de la toiture (changement de certaines pièces de la charpente en mauvais état et reprise couverture sur fuites).
- Mise en place d'un système de chauffage central pour l'ensemble du bâtiment en remplacement des convecteurs et de la chaudière fioul du logement.

Coût total de l'opération

 Travaux de menuiseries 	70 000.00
 Travaux d'isolation toiture 	22 000.00
 Installation d'un chauffage central 	166 000.00
- Travaux Adap't	4 240.00
- Maîtrise d'œuvre	36 000.00
- Divers et imprévus 5%	18 160.00
TOTAL	316 400.00 € HT

Plan de financement:

- Etat DSIPL - Contrat ruralité	71 520.00
- Etat - TEPCV (obtenu)	25 000.00
- LEADER plafonné (obtenu)	80 000.00
- Département (obtenu)	76 600.00
- Communauté de Communes	63 280.00
TOTAL	316 400.00 € HT

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- VALIDE le montant de l'opération ;
- SOLLICITE auprès de l'Etat dans le cadre du Contrat de Ruralité la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIPL) l'octroi d'une subvention d'un montant de 71 520.00€;
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

9- <u>Le point sur la Commission "Agriculture - Gestion de l'Espace -</u> Environnement"

9.1- Action 5 PPT : Équipements pour la gestion concertée des espaces pastoraux 2017 - Demande de subventions.

Délibération n°23/2017:

Marc-André BARBE, Vice-président en charge de la Commission "Agriculture - Gestion de l'espace - Environnement" explique que ce projet se situe dans la continuité des financements réalisés en 2016 ainsi que de l'animation autour de la gestion des conflits d'usage avec le service tourisme.

En complément de la concertation et des documents d'information élaborés par la CCDB, l'aménagement des espaces partagés s'avère nécessaire afin de faciliter une meilleure cohabitation entre usagers des espaces pastoraux (faciliter l'itinérance des randonneurs, la pratique des activités de chasse et autres loisirs de pleine nature) tout en assurant la tranquillité et la sécurité des zones pastorales.

Il est prévu l'acquisition et l'installation d'équipements pastoraux (portillons à fermeture automatique, barrières, passages canadiens) sur les zones de pâturage traversées par les itinéraires touristiques. Ce dispositif déjà posé en certains endroits du GRP a montré toute sa pertinence.

Ce projet se veut être un investissement complémentaire de ceux déjà existants afin d'équiper les sites non encore pourvus à ce jour, en raison de la création de nouveaux sentiers de randonnée. Une sélection des projets est réalisée afin d'évaluer la pertinence au regard de la problématique du multiusage. L'ADEM viendra en appui technique pour vérifier la faisabilité des travaux.

Nature des dépenses	Dépense totale	Dépense éligible	Financeur	Subvention	Taux
Portillons à fermeture automatique	1 496 €	1 496 €	Région	2 106,30 €	17,5 %
Barrières	580€	580€	Europe	4 212,60 €	35 %
Passages canadiens	6 960 €	6 960 €	Département	2 106,30 €	17,5 %
Appui technique ADEM	3 000€	3 000 €	Autofinancement CCDB	3 610,80 €	30 %
TOTAL	12 036 €	12 036 €	TOTAL	12 036.00 €	100 %

- Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :
- AUTORISE le Président à déposer la demande de subvention au PPT Bassin de Montélimar ;
- AUTORISE le Président à solliciter les financements auprès de la Région, du Département et de l'Europe ;
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

9-2- Action 8 du PPT bassin de Montélimar " Animation d'un groupe de travail pour la gestion des conflits d'usage et conception d'outils de communication" - Année 2017 - Demande de subventions.

Délibération n°24/2017 :

Marc-André BARBE, Vice-président en charge de la Commission "Agriculture – Gestion de l'espace – Environnement" explique que les espaces pastoraux sont souvent le lieu de pratiques d'activités de pleine nature (randonnées équestres, pédestres, VTT, chasse, etc.) ; la multiplicité des activités et des usagers d'un même espace, ainsi que la méconnaissance de l'activité pastorale, peuvent parfois entrainer des conflits.

En effet, il apparaît qu'une certaine méconnaissance du travail de l'éleveur chez le grand public mène parfois à des incompréhensions ou à des comportements allant à l'encontre d'une bonne cohabitation. Dès lors, la mise en place d'une cellule de concertation afin de limiter les conflits d'usage a été définie comme une priorité sur le Pays de Dieulefit Bourdeaux.

La mise en œuvre d'une cellule de concertation est animée depuis 2016 par deux chargées de mission de la Communauté de Communes issues des services tourisme et agriculture. Cette coanimation permet de faire le lien, d'une part, avec l'ensemble des prestataires touristiques, ainsi que les acteurs locaux et institutionnels engagés dans le développement des activités d'accueil et de pleine nature ; d'autre part, avec la profession agricole (GP, éleveurs, AFP, chambre d'agriculture...), propriétaires privés, communes, chasseurs, forestiers...

La cellule de concertation permet une mise à plat de l'ensemble des problématiques et de dialoguer facilement avec les différentes instances départementales (Fédération des Chasseurs, ADEM, OPA, représentant des APN, associations forestières, GP...), afin de trouver des solutions de manière concertée.

Par ailleurs, des besoins ont d'ores et déjà été identifiés en matière de communication, afin de sensibiliser les différents usagers à l'activité pastorale. Ainsi, dans le but d'améliorer la connaissance de l'activité pastorale et de limiter les conflits d'usage, un travail sur la conception de documents de communication est envisagé.

Des partenariats seront engagés avec les organismes et prestataires touristiques, susceptibles d'apporter de l'information et de participer à une diffusion élargie.

L'objectif recherché est d'informer chaque usager des comportements à adopter afin de respecter le travail de l'éleveur ou du berger.

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES		Taux
DEPENSES	MONTANT	Financeurs	Subvention	d'intervention
Chargée de mission Agriculture, Environnement, Gestion de l'espace : 15 jours Chargée de mission Tourisme : 15 jours	5 201,24€	Région	1 664,19€	16 %
Valorisation des coûts internes	5 200.00€	Autofinancement CCDB	2 080,24 €	20 %
		Europe (LEADER)	6 656,77 €	64 %
Dépense éligible	10 401,24 €	TOTAL	10 401,20 €	100 %

- Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :
- AUTORISE le Président à déposer la demande de subvention au PPT Bassin de Montélimar ;
- AUTORISE le Président à solliciter les financements auprès de la Région et de l'Europe dans le cadre du programme LEADER ;
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

9-3- Réalisation d'une étude d'opportunité pour l'amélioration des outils d'abattage locaux - Annule et remplace la délibération n°44/2016 du 07 juillet 2016.

Délibération n°25/2017:

Marc-André BARBE, Vice-président en charge de la commission "Agriculture, Gestion de l'espace, Environnement "explique qu'en juillet 2016, la délibération avait déjà été prise par la CCDB pour le lancement de l'étude et le portage par le SMD 5ème pôle. Compte tenu de la suppression du SMD 5ème pôle, la CCDB et la Communauté d'Agglomération de Montélimar se sont réparties le portage des procédures et des projets en cours.

Pour rappel, plusieurs problématiques liées à l'abattage des animaux ont été exposées lors de la concertation pour le renouvellement du PPT : éloignement de l'abattoir de Die (moyens et coûts de transport induits), saturation et manque d'adaptation de l'équipement par rapport aux besoins des éleveurs du bassin de Montélimar. Cela contraint d'autant plus l'organisation du travail des éleveurs et la conduite de leurs exploitations.

Par conséquent, il conviendrait d'étudier les possibilités d'amélioration de leur outil de travail et de réduire les coûts de production, afin d'assurer la compétitivité et le maintien des exploitations. Aussi, les collectivités du territoire (Montélimar Agglomération et la CC Dieulefit Bourdeaux) souhaitent mener une étude d'opportunité sur les outils d'abattage locaux pour identifier les besoins des éleveurs en matière de création de nouveaux outils ou d'amélioration des services existants, notamment par la modernisation des équipements. Par ailleurs, ces réflexions pourront concerner plus largement d'autres territoires drômois.

La CCDB assurera désormais le portage administratif et financier de l'étude pour le compte des deux EPCI. La réalisation de cette étude sera formalisée par une convention de partenariat avec Montélimar Agglomération.

Enfin, le reste à charge de l'étude sera réparti entre les collectivités partenaires comme indiqué dans le plan de financement ci-dessous. Le partenariat entre les deux EPCI sera formalisé dans une convention.

<u> </u>		RECET	RECETTES	
DÉPENSES	MONTANT	Financeurs	Montant de la subvention	Taux d'intervention
Prestation extérieure pour la réalisation d'une étude	25 000 €	Région (PSADER)	10 000 €	40 %
		Europe	10 000 €	40 %
		Autofinancement	5 000 €	20 %
		Dont Montélimar Agglo (87%)	4 350 €	
		Dont CC Dieulefit Bourdeaux (13%)	650€	
Dépense éligible	25 000 €	TOTAL	25 000 €	100 %

- Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :
- AUTORISE le portage de l'étude par la CCDB à l'échelle du Bassin de Montélimar ;
- AUTORISE le Président à solliciter les financements auprès de la Région et de l'Europe dans le cadre du programme LEADER ;
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

10 - Le point sur la Commission "Petite Enfance-Jeunesse"

10.1- Aménagement et investissement pour l'aménagement de l'Espace jeune Intercommunal - Demande de subvention DSIPL - Contrat de Ruralité.

Délibération n°26/2017:

Michèle MARTIN, Vice-Présidente en charge de la commission "Petite enfance - Jeunesse" rappelle que la CCDB a candidaté à un Contrat de Ruralité auprès de l'Etat. Dans le cadre de l'appel à projet 2017 pour la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIPL), elle propose d'engager des travaux dans les locaux de l'ancien collège que la Mairie de Dieulefit lui met à disposition pour réaliser le nouvel espace jeunes Intercommunal.

Ces travaux prévoient de :

- Adapter les espaces en aménageant deux salles d'activités l'une plus orienté pour le public collégien, et l'une plus pour le public lycéen et jeunes adultes
- Aménager un espace polyvalent pour les activités plus cadrées permettant des temps de travail en petits groupes, par exemple pour l'accompagnement de projet ou l'aide aux devoirs ...
- Aménager un espace d'accueil central convivial, attractif permettant la surveillance aisée des salles d'animation par les animateurs

155 500 6

- Créer un espace de sanitaires
- Mettre le bâtiment aux normes, notamment pour favoriser l'accessibilité

Coût total de l'opération

- Montant des Travaux	100 000 €
- Honoraires Maitrise d'œuvre 11%	17 105 €
- Divers et imprévus 5 % hors honoraires	7 775 €
TOTAL	180 380 €HT
<u>Plan de financement</u>	
- Etat DSIPL - Contrat ruralité	41 400 €
- Région	46 800 €
- CAF	56 076 €
- Communauté de Communes	36 104 €
TOTAL	180 380 €HT

- Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :
- VALIDE le montant de l'opération ;
- SOLLICITE auprès de l'Etat dans le cadre du Contrat de Ruralité la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIPL) l'octroi d'une subvention d'un montant de 41 400 €;
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

11 - Le point sur la Commission "Solidarités-Habitat"

F. SIMIAN fait un point sur le PIG 2016.

52 propriétaires ont pris contact avec SOLIHA dont 6 propriétaires bailleurs, 1 locataire et 45 propriétaires occupants. Cela concerne majoritairement des projets de travaux d'économies d'énergie (32) et d'adaptation au handicap (13).

Lors des permanences, une moyenne de 2.4 personnes vienne (en baisse par rapport à 2015 : 4.1). 34 logements ont été visités sur 11 communes mais 20 logements propriétaires occupants et 8 propriétaires bailleurs situés dans 8 communes ont bénéficié de demandes de subvention de l'ANAH. Le montant d'aides est de 418 605 € pour un montant total de travaux de 1 065 994 €.

Semaine bleue 2017 : la CC budgétise 2 500 \in pour les animations lors de cette semaine. Le thème sera l'isolement, la dignité et la fin de vie.

Elle informe que le 24 mars a lieu une journée d'information sur la santé mentale à Dieulefit.

12 - Le point sur la Commission "Tourisme"

É. BOUVIER informe que l'Assemblée Générale de l'OT a lieu le 14 mars à 20H00.

12-1- mise en œuvre d'actions touristiques 2017 - Demande de subvention au Conseil Départemental.

Délibération n°27/2017:

Éric BOUVIER, Vice-président en charge de la Commission "Tourisme", rappelle qu'un dossier de demande de subvention a été déposé auprès du Conseil Départemental pour des actions touristiques 2017.

Il informe qu'une demande supplémentaire est possible sur d'autres actions liées au tourisme et il propose qu'un dossier complémentaire au 1er soit présenté au Conseil Départemental.

Contenus et plan de financements :

Dépenses en TTC

Plateforme de gestion de la taxe de séjour : 5 500 € Graphisme carte des potiers (dont version web) : 2 000 € Communication magazine : 1 200 € **TOTAL DÉPENSES :** 8 700 €

Recettes:

Département - 51% : 4 437 €
Autres financeurs et fonds propres : 4 263 € **TOTAL RECETTES :** 8 **700** €

- Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :
- APPROUVE le projet et la demande de subvention auprès du Département ;
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à la décision.

13 - Le point sur la Commission "Culture-Patrimoine"

13.1- CAEM - école de musique du Pays de Dieulefit - Signature d'une convention triennale d'objectifs et de moyens.

Délibération n°28/2017:

Fabienne SIMIAN, Vice-présidente en charge de la Commission "Culture-Patrimoine" rappelle que dans le cadre de sa compétence "Enseignement Musical", la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux a délégué les missions de développement musical au CAEM.

Dans ce cadre une convention triennale d'objectifs et de moyens est passée entre les deux parties. Elle a pour objectif de définir les rôles et missions des deux signataires.

Elle précise que l'annexe annuelle définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention sera présentée ultérieurement en vertu de l'article 10 de la Loi n°2000-321du 12 avril 2000 qui oblige les collectivités attribuant une subvention à un organisme privé supérieure à 23 000 € à signer une convention annuelle de fonctionnement.

- Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :
- APPROUVE les contenus de la convention triennale ;
- AUTORISE le président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

13.2- Versement de subventions dans le cadre du règlement d'aide aux manifestations culturelles associatives - Année 2017.

Ch. PRIOTTO indique que PmH est une association qui travaille sur l'histoire de Dieulefit, elle a un rayonnement sur le territoire (En 2016 : une manifestation à la Bégude de Mazenc). Elle trouve regrettable que leur subvention soit grignotée.

C. MOULIN rappelle que l'association peut demander une subvention au département.

Ch. PRIOTTO informe qu'une classe du collège de Dieulefit va visiter la maison d'Izieu le 21 mars. C'est la commune qui finance le transport scolaire.

Délibération n°29/2017:

Fabienne SIMIAN, Vice-présidente en charge de la Commission "Culture-Patrimoine", informe que dans le cadre du règlement d'aide aux manifestations culturelles associatives, 25 dossiers de demande de subvention ont été déposés pour un montant total de demandes de 56 630 €.

Le Conseil Communautaire se prononce aujourd'hui sur les dossiers et donne un avis de principe tant sur le contenu que sur les montants de subvention, sous réserve d'inscription des crédits au budget 2017.

La présélection des dossiers a été faite par la commission Culture-Patrimoine qui fait les propositions suivantes :

Manifestation Association	Esthétique	Période	Lieux	Montant proposé
Festival BD Vivre au Village	Livre jeunesse et BD	Octobre	La Bégude	1 800
Fête du 15 aout Comité du 15 Août	Fête folklorique	Août	Bourdeaux	500
Mémoire et histoire du XX° PmH	Films, expo, théâtre	Mai, octobre, novembre	Dieulefit La Bégude	1 500
Exposition Centre d'Art	Peinture	Mai à Sept.	Le Poët-Laval	600
Expo et manif culturelle au Quai Artisans Pontois	Pluridisciplinaire	Année, hors été	Pont de Barret	500
Sur les chemins de l'oasis Bizz'art Nomade	Pluridisciplinaire	Juin	Vesc, Dieulefit, Poët-L.	1 500
Animation culturelle ARDEC	Spectacle vivant	Année, hors été	La Roche St S.	500
Soirées Culturelles Bergerie de Peyrache	Spectacle vivant	Année, hors été	Bouvières-Bourdeaux	1 000
Festival Eclats Scène du Balcon	Pluridisciplinaire	Septembre	Dieulefit	4 500
Poët Jazz festival Nuée de Jazz	Musique Jazz	Avril et Juillet	Dieulefit (1 date) et Poët-Laval	2 500
Journées Musicales Chemins de Pierre	Musique classique	Octobre et Juillet	Dieulefit Comps	500

	,		_	1
Musiques d'1 Siècle Musiques d'1 Siècle	Musique classique et contemporaine	Octobre - Juin	Dieulefit et le Poët- Laval	1 500
Classicarpa 2017 Pradel Association	Musique classique	Mars-avril Sept-oct	Dieulefit et Poët-Laval	800
Saison de Marionnettes Samildanach	Marionnettes	Mars à octobre	Le Poët-Laval, Bourdeaux, autres lieux non définis	1 100
Festival Nouvelles du Conte	Conte et lectures	Mai et août	Bourdeaux 4 autres lieux CCDB	3 000
L'illustre théâtre Mirandole et cie	Théâtre commedia dell'arte	Août	La Bégude, Pont de B., Le Poët-L., Eyzahut, Bourdeaux, Dieulefit, Teyssières	1 500
Saison théâtre Cie Nandi	Théâtre	Janvier à mars / Déc.	Vesc	800
Programmation Musicale Chapelle St Jean	Musiques tout genre	Mai à Septembre	Crupies	500
Festival de danse Et Lounda	Danse contemporaine	Avril	Dieulefit	1 600
Car Baret Tour Pesc'Asso	Pluridisciplinaire	Eté	Rochebaudin Montjoux	0
Programmation culturelle <i>Le Bled</i>	Pluridisciplinaire	Toute l'année	Souspierre	0
Mine d'Art Mine d'Art	Concerts et expos	Toute l'année	Dieulefit	0
Vie et démocratisation Mômes et Merveilles	Spectacle vivant	Février, juillet, sept	Dieulefit	1 100
Festival scène d'été Happiness Music	Concerts	Août	Dieulefit	1 500
Programmation culturelle Médiathèque Pays B.	Pluridisciplinaire	Mai, été, sept.	Bourdeaux	1 200

30 000

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- VALIDE les demandes de subvention ;
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

13.3- Mise en place de panneaux d'information patrimoniale.

Délibération n°30/2017:

Fabienne SIMIAN, Vice-présidente en charge de la Commission "Culture-Patrimoine", explique qu'en 2015 une implantation de signalétique patrimoniale a été réalisée dans 11 communes du territoire du Pays de Dieulefit.

Il est proposé que les communes du pays de Bourdeaux non concernées à l'époque puissent bénéficier de la même signalétique et que des compléments soient apportés, si nécessaire, dans les communes déjà équipées.

Fabienne SIMIAN présente le montage technique, administratif et financier proposé :

- La signalétique sera réalisée sur le même modèle, dans toutes les communes concernées, pour une homogénéité territoriale. Elle ne sera posée qu'avec l'accord des communes et des propriétaires privés le cas échéant.
- Les contenus seront rédigés par le collectif des associations patrimoniales du territoire en étroite collaboration avec le service de la Conservation départementale et les communes.
- La CCDB portera cette opération et sollicitera des subventions auprès du Conseil Départemental et du programme LEADER. Le résiduel sera à la charge des communes concernées au nombre de panneaux posés; une délibération type et concordante à celle-ci leur sera proposée.

Dépense

14 Panneaux 31 000 € HT

(Inclus : graphisme, fabrication et pose, supports de pose quand nécessaire, traduction en anglais des textes)

Recettes

LEADER 60% 18 600 €
Département - 20% de la part restante 6 200 €
Autofinancement 6 200 €

- Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :
- APPROUVE le projet ;
- APPROUVE les demandes de subventions auprès du Département et du programme LEADER;
- AUTORISE le président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

14 - Le point sur la Commission "Gestion des déchets"

14.1- Désignation des délégués au Syndicat des Portes de Provence.

Délibération n°31/2017:

Philippe BERRARD, Vice-président en charge de la Commission "Gestion des déchets", rappelle que lors du conseil communautaire du 29 janvier 2015, **Mme Christine PRIOTTO et Mr Philippe BERRARD** ont été désignés en tant que délégués titulaires représentant la Communauté de Communes au Syndicat des Portes de Provence.

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Philippe BERRARD - Montjoux	Gérard CUER - La Bégude de Mazenc
Christine PRIOTTO - Dieulefit	Frédéric JOST - Les Tonils

En raison de la démission de Christine PRIOTTO effectuée auprès du SYPP, il convient de désigner un nouveau délégué(e) titulaire pour la remplacer.

Il rappelle que les délégués, titulaires et suppléants, doivent être des conseillers communautaires.

Philippe BERRARD procède à l'appel de candidatures.

Il est proposé que Monsieur Gérard CUER devienne délégué titulaire et que Monsieur Patrick ESPIÉ le remplace en tant que délégué suppléant.

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Philippe BERRARD - Montjoux	Patrick ESPIÉ – Pont de Barret
Gérard CUER - La Bégude de Mazenc	Frédéric JOST - Les Tonils

- Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :
- DÉSIGNE Philippe BERRARD et Gérard CUER comme délégués titulaires pour représenter la Communauté de Communes au Syndicat des Portes de Provences;

- DÉSIGNE Patrick ESPIÉ et Frédéric JOST comme délégués suppléants pour représenter la Communauté de Communes au Syndicat des Portes de Provences;
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

15 - Le point sur la Commission "Finances-Personnel"

15.1- Suppression de postes.

Délibération n°32/2017:

Henri BOFFARD, Vice-président en charge de la Commission "Finances - Personnel "rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 20 février 2017.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Communautaire par délibération n°35/2016 du 7 avril ;

Considérant la nécessité de supprimer 3 postes en raison d'avancement de grade ou de promotion interne :

- poste d'adjoint administratif $2^{\text{ème}}$ classe, suite à l'avancement de grade de Delphine AUBERT au grade d'adjoint administratif $1^{\text{ère}}$ classe en date du 01/12/2015;
- poste de secrétaire de mairie, suite à la promotion interne d'Anne-Marie TERROT au grade d'attaché territorial en date du 22/08/2016 ;
- poste d'adjoint technique $2^{\hat{e}me}$ classe, suite à l'avancement de grade de Christine GOETZ au grade d'ajointe technique $1^{\hat{e}re}$ classe en date du 01/10/2016.

Henri BOFFARD propose à l'assemblée, de modifier la création de modifier le tableau des emplois comme suit :

FILIÈRE ADMINISTRATIVE					
GRADES OU EMPLOIS	CATÉGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Dont temps non complet	
Attaché principal	Α	1	1		
Attaché	Α	1	2		
Secrétaire de mairie	Α	1	0		
Adjoint administratif de 1ère classe	С	0	1		
Adjoint administratif de 2ème classe	С	1	0		
TOTAL filière administrative		4	4		
FILIÈRE TECHNIQUE					
Adjoint technique 1 ère classe	С	0	1	1	
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	2	1	1	
TOTAL filière technique		2	2	2	

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- ADOPTE les modifications du tableau des emplois ainsi proposées ;
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

15.2- Renouvellement du poste d'ambassadeur de tri en "Emploi d'Avenir (EA)".

Délibération n°33/2017:

Philippe BERRARD Vice-Président en charge du service de "Gestion des déchets", explique qu'afin de pérenniser différentes missions techniques et de communication au sein du service de gestion des déchets, il est proposé le renouvellement d'un poste d'ambassadeur de tri en emploi d'avenir. Ce contrat à durée déterminée sur la base de 35 heures hebdomadaires sera renouvelé pour une durée de 1 an et conclu avec une rémunération fixée au SMIC + 5.5%. L'Etat prendra en charge 75% du SMIC horaire brut.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- APPROUVE la proposition;
- AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer toutes pièces utiles à cette décision.

15.3- Participation du Budget de la Régie de la Maison de la Céramique au poste d'Anne-Marie TERROT.

Délibération n°34/2017:

Compte-tenu du temps consacré par Anne-Marie TERROT à la gestion du Budget "Régie de la maison de la Céramique" (Préparation du Budget, du Compte Administratif, des factures, etc...), Mr Henri BOFFARD propose que le Budget "Régie de la Maison de la Céramique" participe à hauteur de 8 % au paiement du salaire brut + charges de l'intéressée.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- APPROUVE la décision.

15.4- Indemnités du Président et des vice-présidents.

Cette délibération supprime et remplace la délibération 67/2016 du 06 octobre 2016.

Délibération n°35/2017:

Le Président, Jean-Marc AUDERGON, explique que par Décret N°2017-85 du 26 janvier 2017, avec application à compter du 1er janvier, l'indice brut terminal relatif à l'indemnité des élus est passé de 1015 à 1022. Il convient de fixer les indemnités maximales votées par le Conseil Communautaire, pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-président sont déterminées par un décret en Conseil d'Etat par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale, déterminée en additionnant l'indemnité maximale pour l'exercice effectif des fonctions de président et les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions de vice-président, correspondant soit au nombre maximal de vice-présidents qui résulterait de l'application des deuxième et troisième alinéas de l'article L. 5211-10 à l'organe délibérant qui comporterait un nombre de délégués déterminé en application des III à VI de l'article L. 5211-6-1, soit au nombre existant de vice-présidences effectivement exercées, si celui-ci est inférieur.

Il rappelle que le Conseil Communautaire dans sa séance du 10 mars 2016 a décidé de porter à 8 le nombre de vice-présidents, conformément à l'article L5211-10 du CGCT, sans augmentation de l'enveloppe indemnitaire.

L'article L 5211-12 du CGCT fixe le montant mensuel maximal des indemnités de fonction, à savoir pour la Communauté de Communes du Pays de Dieulefit :

- Le président de la Communauté de Communes peut percevoir une indemnité de fonction maximale représentant 41.25% de l'Indice brut terminal de la fonction publique.
- Les Vice-Présidents de la Communauté de Communes peuvent percevoir une indemnité de fonction maximale représentant 16.50% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- FIXE les indemnités du Président et des Vice-Présidents à compter du 1er janvier 2017 comme suit en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique:

Indemnité mensuelle du Président, Mr J-M. AUDERGON : 29.40 % Indemnité mensuelle du Vice-Président, Mr M-A. BARBE : 7.35 % Indemnité mensuelle du Vice-Président, Mr P. CHALAMET : 7.35 % Indemnité mensuelle du Vice-Président, Mme F. SIMIAN : 7.35 % Indemnité mensuelle du Vice-Président, Mr R. PALLUEL : 0 % Indemnité mensuelle du Vice-Président, Mme M. MARTIN : 7.70 % Indemnité mensuelle du Vice-Président, Mr Ph. BERRARD : 7.35 % Indemnité mensuelle du Vice-Président, Mr Ph. BERRARD : 7.35 % Indemnité mensuelle du Vice-Président, Mr Ph. BERRARD : 7.35 % Indemnité mensuelle du Vice-Président, Mr Ph. BERRARD : 7.35 % Indemnité mensuelle du Vice-Président, Mr Ph. BERRARD : 7.470 % Indemnité mensuelle du Vice-Président Mr É. BOLIVIER : 14.70 % Indemnité mensuelle du Vice-Président

Indemnité mensuelle du Vice-Président, Mr É. BOUVIER : 14.70 % Indemnité mensuelle du Vice-Président, Mr H. BOFFARD : 7.35 %

- FIXE le versement des indemnités du Président et des Vice-présidents mensuellement ;
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

15.5- Instauration du Compte épargne temps.

Délibération n°36/2017:

Henri BOFFARD, Vice-président en charge de la Commission "Finances – Personnel ", rappelle au Conseil que conformément à l'article 7-1 de la loi du 26 janvier 1984 et au décret n° 2004-878 du 26 août 2004 modifié, les modalités de mise en œuvre du compte épargne temps sont fixées par l'organe délibérant, après avis du comité technique.

Le compte épargne temps est ouvert aux agents titulaires et non titulaires justifiant d'une année de service. Les stagiaires et les non titulaires de droit privé ne peuvent bénéficier du CET.

L'initiative en revient à l'agent qui formule sa demande à l'autorité territoriale.

La réglementation fixe un cadre général mais il appartient à l'assemblée de fixer les modalités d'application locales.

Considérant l'avis favorable du Comité Technique en date du 13 février 2017

Considérant qu'il est souhaitable de fixer ces modalités.

Henri BOFFARD propose au Conseil Communautaire :

- de fixer comme suit les modalités d'application locales du compte épargne temps prévu au bénéfice des agents territoriaux à compter du 01/01/2017.

L'ouverture du CET

L'ouverture du CET est de droit pour les agents et elle peut être demandée à tout moment de l'année.

L'alimentation du CET:

Le CET est alimenté par :

- Le report de congés annuels, sans que le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année puisse être inférieur à 20 (proratisés pour les agents à temps partiel et à temps non complet), ainsi que les jours de fractionnement ;
- Le report de jours de récupération au titre de l'ARTT;

Le CET peut être alimenté dans la limite de 60 jours.

Procédure d'alimentation du CET

La demande d'alimentation du CET devra être transmise auprès du service gestionnaire du CET avant le 31 janvier.

Cette demande ne sera effectuée qu'une fois par an et doit indiquer la nature et le nombre de jours que l'agent souhaite verser sur son compte.

<u>Information de l'agent</u> :

Chaque année, le service gestionnaire communiquera à l'agent la situation de son CET (jours épargnés et consommés) avant le 15 janvier.

Utilisation du CET:

Le compte épargne temps peut être utilisé au choix des agents :

- Par le maintien des jours épargnés sur le CET en vue d'une utilisation ultérieure et dans le respect du plafond de 60 jours,
- Par l'utilisation sous forme de congés.

La consommation du CET sous forme de congés reste soumise au respect des nécessités de service.

Toutefois, les nécessités du service ne peuvent être opposées à l'utilisation des jours épargnés sur le CET lorsque l'agent demande le bénéfice de ses jours épargnés à l'issue d'un congé de maternité, d'adoption ou de paternité ou d'un congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie (congé de solidarité familiale). Dans ce cas, l'agent bénéficie de plein droit des congés accumulés sur son CET.

La règle selon laquelle l'absence du service au titre des congés annuels ne peut excéder 31 jours consécutifs n'est pas applicable à une consommation du CET.

Le refus opposé à la demande d'utilisation du CET doit être motivé. Il ne peut être justifié que pour un motif d'incompatibilité avec les nécessités du service.

L'accolement des congés CET avec les congés annuels, les RTT ou les récupérations est autorisé dans les conditions et limites fixées par le décret n°85-1250 du 26 novembre 1985 relatif au congé annuel des fonctionnaires territoriaux.

Compensation en argent ou en épargne retraite :

Les 20 premiers jours épargnés ne seront utilisés que sous forme de congés.

Au-delà de 20 jours épargnés, l'agent peut utiliser les jours excédentaires en combinant notamment plusieurs options dans les proportions qu'il souhaite parmi les options suivantes :

- Leur prise en compte au sein du régime de retraite additionnelle (uniquement pour les agents titulaires affiliés à la CNRACL) :
- Leur indemnisation :
- Leur maintien sur le CET :
- Leur utilisation sous forme de congés.

En cas d'indemnisation, cette dernière se fera par le versement d'une indemnité compensatrice selon des taux fixés par arrêté ministériel et variable selon la catégorie hiérarchique à laquelle appartient l'agent ; le montant brut journalier de l'indemnité s'établit ainsi à ce jour : Catégorie A : $125 \in$, catégorie B : $80 \in$ et catégorie C : $65 \in$.

L'agent doit faire part de son choix au service gestionnaire du CET au plus tard le 31 janvier de l'année suivante.

Convention financière en cas d'arrivée ou de départ d'un agent en possession d'un CET:

L'autorité territoriale est autorisée à fixer, par convention signée entre les 2 employeurs, les modalités financières de transfert des droits accumulés par un agent.

Règles de fermeture du CET

Le CET doit être soldé et clôturé à la date de la radiation des cadres ou des effectifs pour le fonctionnaire ou à la date de la radiation des effectifs pour l'agent non titulaire.

Lorsque ces dates sont prévisibles, le Président de la CCDB informera l'agent de la situation de son CET, de la date de clôture de son CET et de son droit à utiliser les congés accumulés à la date de la clôture dans des délais qui lui permettent d'exercer ce droit.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- DÉCIDE d'adopter les modalités ainsi proposées. Celles-ci complètent la réglementation fixée par les textes relatifs aux congés annuels et au temps de travail.;
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

16 - Le point sur la Commission "Travaux-Bâtiments-DSP"

Il n'y a pas de point à traiter.

17 - Décisions du Président

Décision 05-2017:

Le Président, indique que suite à une erreur matérielle, la présente décision annule la décision n°D33/2016 pour le Lot 3 : Charpente - Couverture.

Le Président, **DÉCIDE** de signer un marché avec l'entreprise TRAVERSIER pour un montant de 18 474.30€ HT et non 15 474.30€ HT.

Décision 06-2017:

Le Président, **CONSIDÉRANT** la nécessité de confier à un prestataire professionnel le petit entretien, le balisage et la veille des sentiers de randonnées VTT,

Le fait que les itinéraires de randonnées VTT de la CCDB sont labélisés "Base VTT de la FFCT" (Fédération Française de Cyclotourisme),

Le bilan positif de la prestation entretien 2016,

DÉCIDE de signer un contrat de 3 ans avec le CODEP 26 pour les missions de petit entretien, de balisage et de veille des sentiers de randonnées VTT.

Le montant total de la prestation de service s'élève à 9 600 € TTC pour les 3 ans, soit 3 200 € TTC par an.

Décision 07-2017:

Le Président, **CONSIDÉRANT** le marché à procédure adaptée (MAPA), relatif à la Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux d'aménagement de la Maison de la Céramique à Dieulefit

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajuster le montant du marché, conformément à l'article 4 du contrat de commande de maîtrise d'œuvre,

Il convient de porter ce montant, dans le cadre de la signature d'un avenant à 17 639,21 € HT.

Le Président, **DÉCIDE** de signer un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre signé avec BATA Ingénierie (Mandataire) et de porter le montant des honoraires à 17 639,21€ HT soit 21 167,05 € TTC.

Décision 08-2017:

Le Président, après avoir conclu à la nécessité d'avoir recours à une mission d'observation de l'habitat afin d'accompagner l'étude PLH (Programme Local de l'Habitat) Drôme pour :

- mieux appréhender le marché local de l'habitat et les conditions de logements de la population de son territoire
- contribuer à la définition de son projet et de sa politique de l'habitat, en assurer le suivi
- participer aux comités de pilotage pour contribuer à la définition du programme d'actions de l'observatoire, à la diffusion et à la coordination des travaux ;

DÉCIDE de signer une convention avec l'ADIL de la Drôme pour un montant de contribution pour l'année 2017 de 2 328 €.

18 - Questions diverses

- G. BOMPARD informe que la commune a reçu une demande de subvention de l'Association Familiale de Dieulefit et demande si la CC en a reçu une.
- F. SIMIAN répond que non, nous ne pouvons pas verser de subvention car nous n'avons pas de compétences.

Ch. PRIOTTO informe que le week-end du 18/19 mars, la Corima Drôme Provençale (course VTT) traverse Dieulefit.

Elle informe que fin mars les cartes d'identité vont suivre le même chemin que les passeports. La mairie va envoyer une note à toutes les mairies concernant les jours de permanences, les documents à fournir ... les mairies peuvent aussi se doter d'un logiciel pour saisir un pré-dossier, les personnes n'auront juste à venir sur Dieulefit pour les empreintes.

- J-P. FABRE informe que le 1^{er} avril à 16H00, une conférence sur les méthodes de lutte contre la pyrale du buis, sera animée par une personne de l'INRA.
- C. MOULIN informe que la Rando des 15 a lieu le 2 Avril parcours pédestre et VTT.
- J-M. AUDERGON rappelle les prochaines dates de réunion :
- 16 mars Comité des Maires à Montjoux,
- 13 avril Conseil Communautaire à Montjoux,
- 25 avril Comité des Maires à La Halle à Dieulefit.

Le Conseil est clos à 21h00

ALEYRAC	ARNAUD Dominique	
LA BÉGUDE DE MAZENC	BARBE Marc-André	
	BERNARD Sophie	
	BOUVIER Éric	
	CUER Gérard	
	MOULIN Corinne	
BÉZAUDUN SUR BINE	BOMPARD Guy	
BOURDEAUX	CHALAMET Patrick	
	MARTIN Michèle	
BOUVIERES	REYNAUD Philippe	
COMPS	FABRE Jean-Pierre	
CRUPIES	VINCENT Lionel	
	PRIOTTO Christine	
	AUDERGON Jean-Marc	
	CADIER Olivier	
DIEULEFIT	HOFFMANN Patricia	
DIEGELITI	KOHLER Rémi	
	LACHENS Anne	
	MORENAS Geneviève	
	NELSON Nadia	
EYZAHUT	SIMIAN Fabienne	
LE POËT LAVAL	BOURSALY Jean	
	BRES Françoise	
	MAILLIAT GALLIANO Monique	
MONTJOUX	BERRARD Philippe	
ORCINAS	ROUSSET Maurice	
PONT DE BARRET	PALLUEL Robert	
FONT DE BARRET	ESPIÉ Patrick	
ROCHEBAUDIN	LEMÉE Jean-Paul	
LA ROCHE ST SECRET	BRUN Daniel	
SALETTES	BOFFARD Henri	
SOUSPIERRE	DE LESTRADE Alain	
TEYSSIÈRES	MUCKE Franck	
LES TONILS	JOST Frédéric	
TRUINAS	TERROT Serge	